



BIENVENUE Réunion de rentrée – Vendredi 06 Septembre 2019









En quelques mots...

Pôle de référence en matière d'enseignements artistiques, les établissements d'enseignement en musique danse et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles.

La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective.

Cette éducation s'appuie en partie sur les établissements d'enseignement artistique, mais s'organise autour d'un partenariat avec l'éducation nationale, les collectivités locales, les artistes et les diffuseurs.



Une école de proximité

L'école de musique de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'organise autour de 2 lieux d'enseignements :

- Meslay du Maine
- Chémeré le Roi



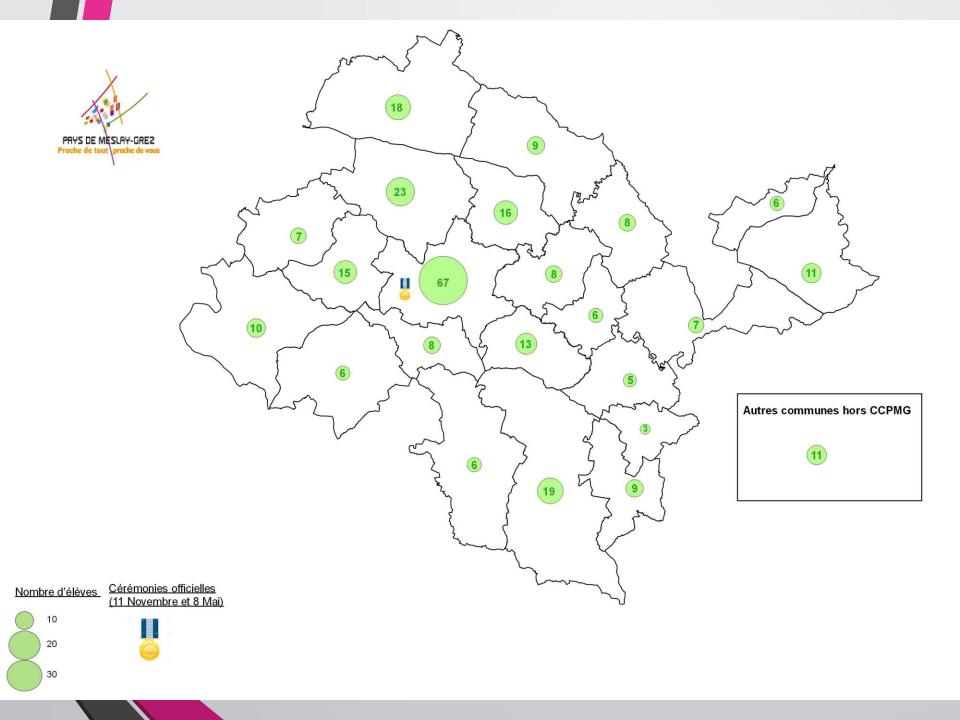


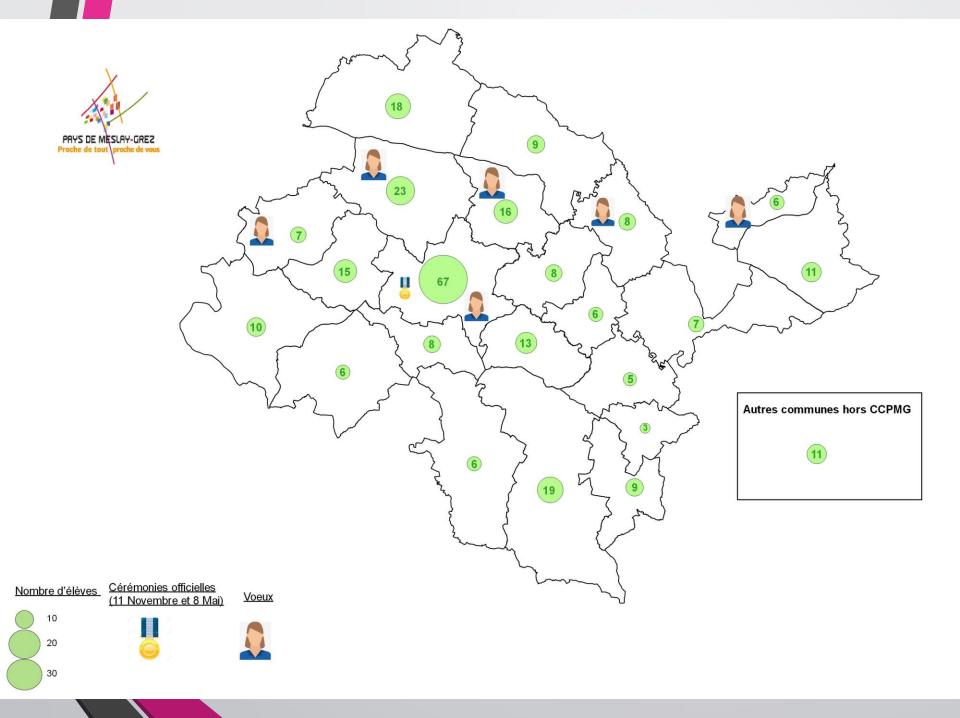


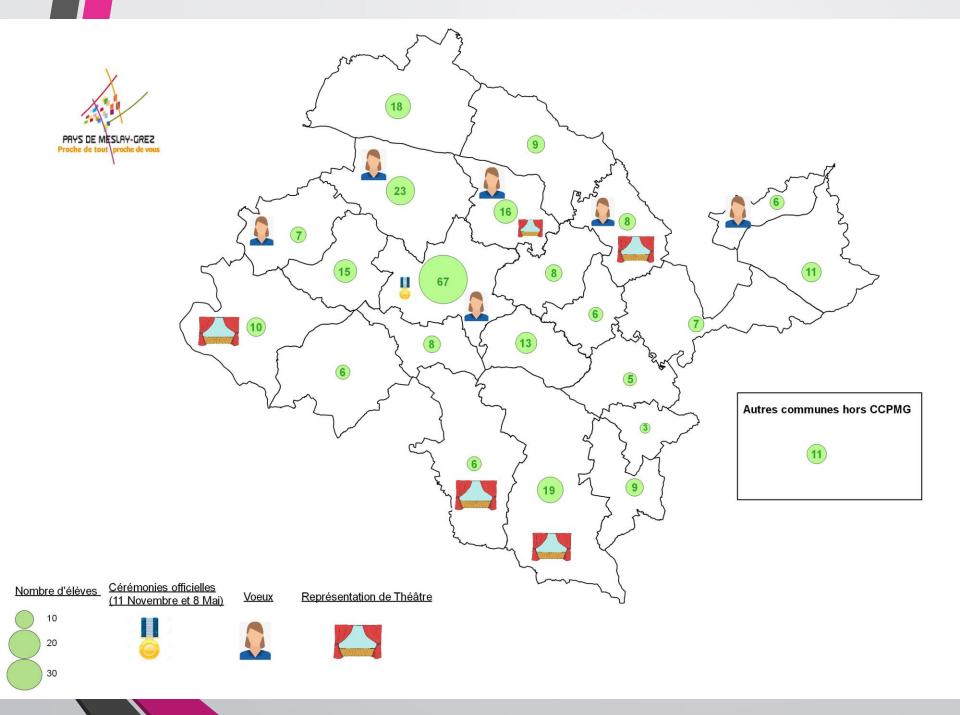


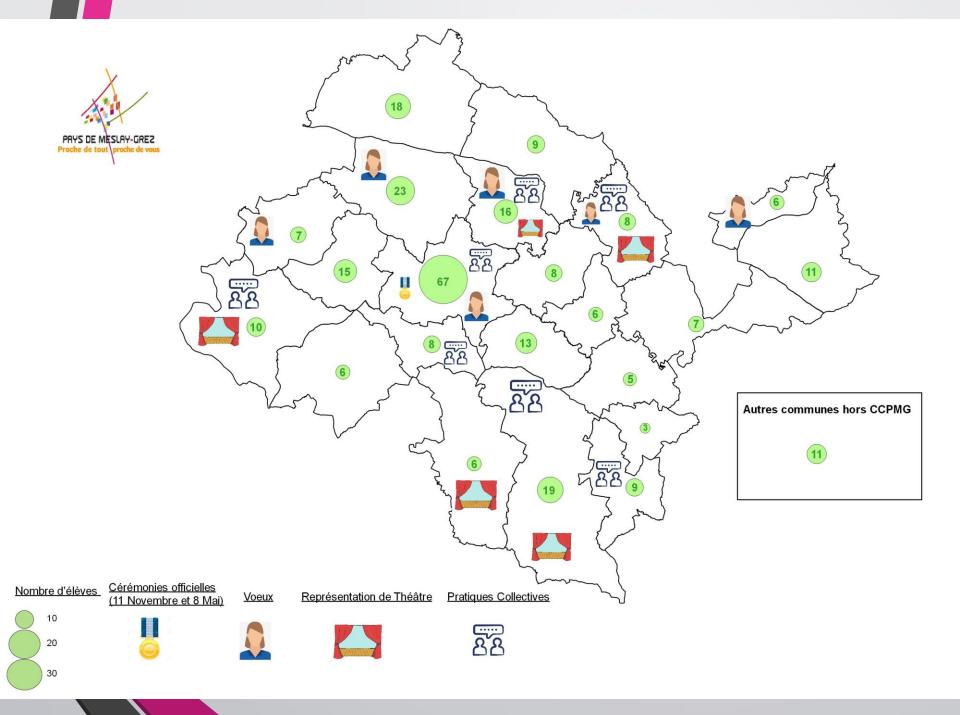
Nombre d'élèves

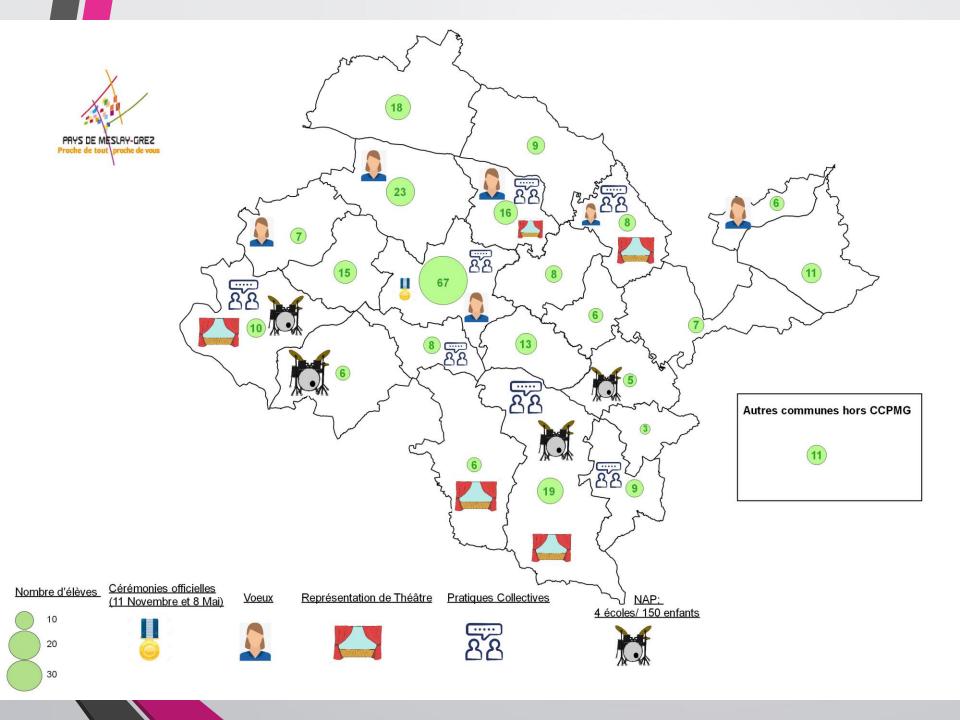


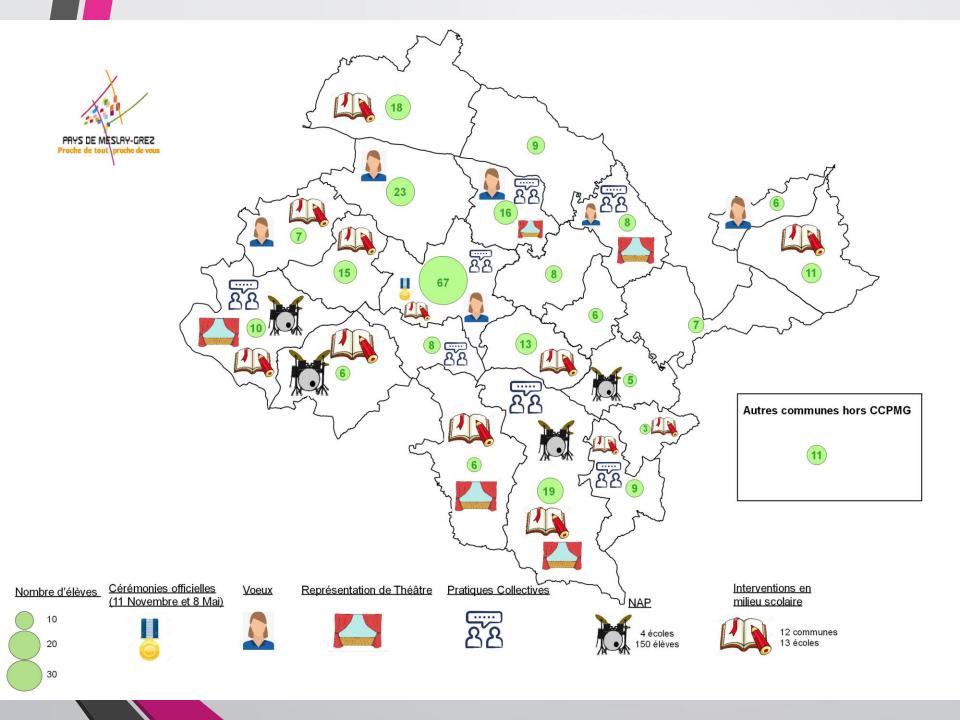


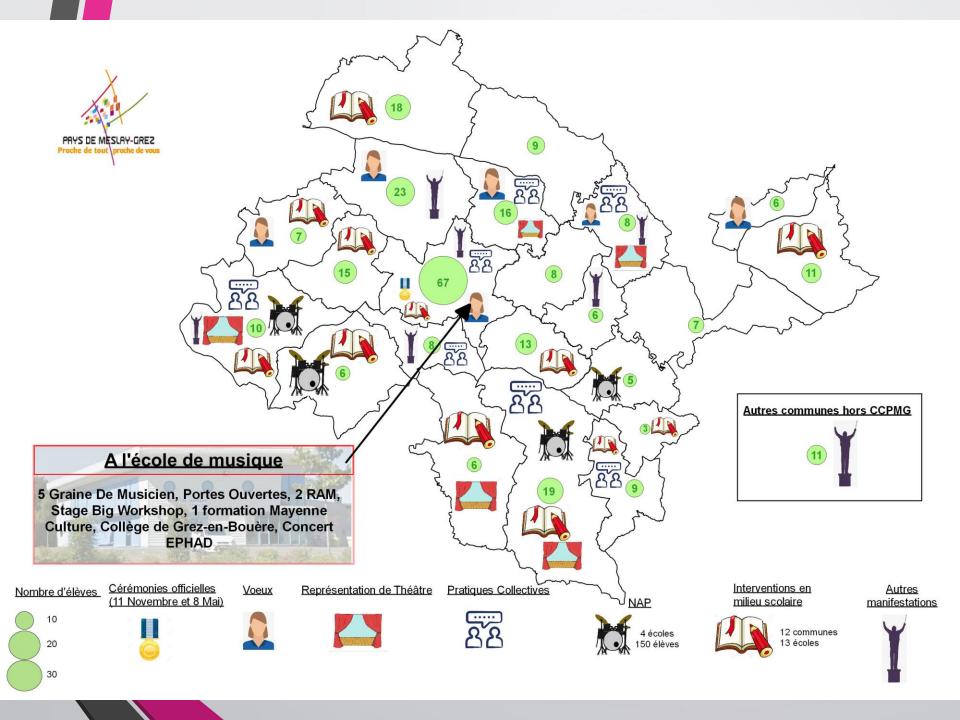


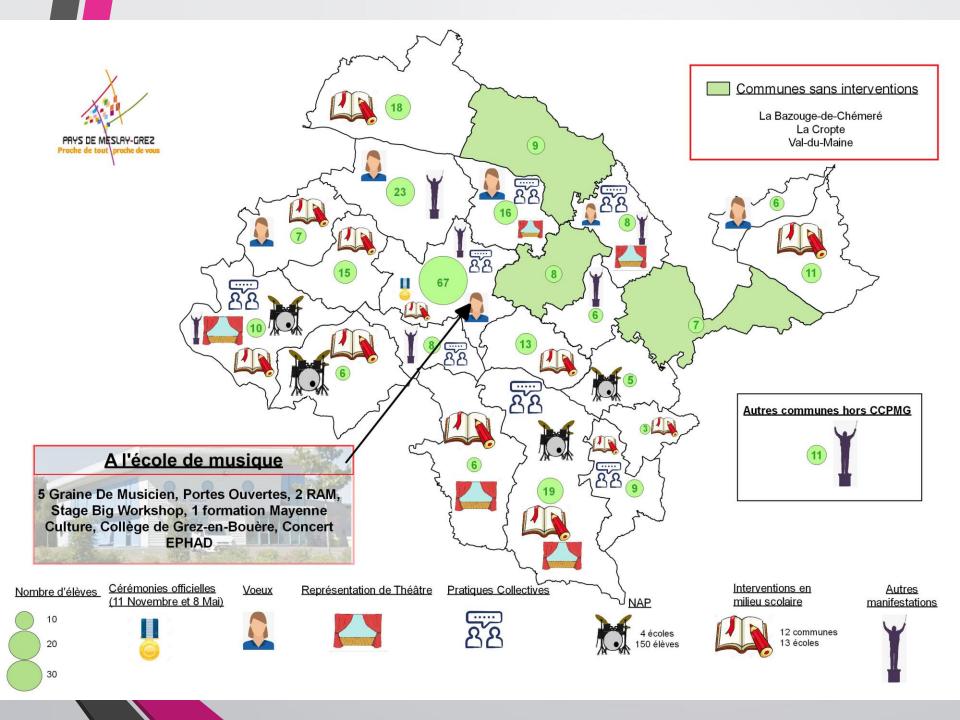




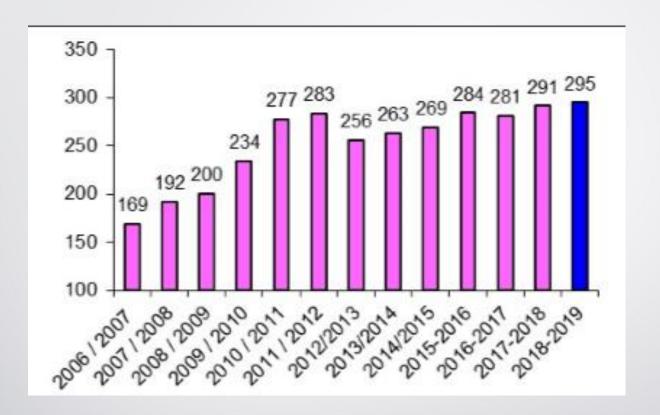








Quelques chiffres...





L'équipe pédagogique

- Saxophone et direction : Vincent BREHARD
- Percussions: Jean-François LANDEAU
- Trombone et tuba : Landry MONNIER
- Piano: Louise GRAVEZ
- Guitare : Sylvain JAMAULT
- Flûte traversière : Estelle GIGANT
- Trompette et cor : Camille ARTHUIS
- Clarinette : Flavie HUAULME
- Basson, guitare basse : Romain TIRATAY
- Orgue : Juliette GRELLETY-BOSVIEL
- Contrebasse: Guillaume BELLANGER
- Éveil Musical et violon : Bénédicte BLOUIN
- Ateliers théâtre : Pierre CHAUVEAU
 - Eveil théâtral : Anne CHAMARET









Les axes de formation

- 1-La formation Musicale,
- 2- La formation Théâtrale,
- 3- La formation Instrumentale,
- 4- La formation aux Pratiques Collectives.











La Formation Musicale (=FM)

Pour les enfants

5 – 7 ANS CYCLE D'ÉVEIL		7 - 10 ANS CYCLE 1				11 - 15 ANS CYCLE 2				
Éveil GS	Éveil CP	IM1	IM2	IM3	IM4	Prép.	El. 1	El. 2	El. 3	

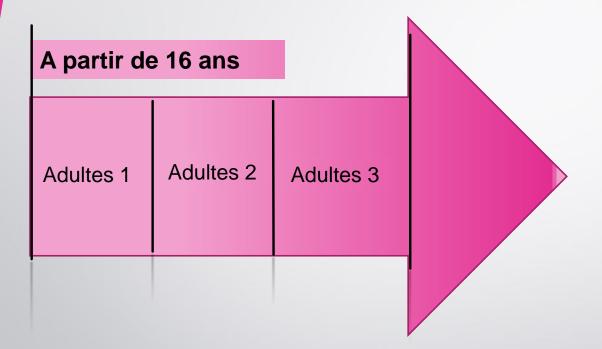


Le planning 2019-2020 est disponible à l'issue de la réunion.

Pour les IM1, IM2, IM3 pensez à nous faire connaître votre choix de créneau horaire dès que possible.

La Formation Musicale (=FM)

Pour les adultes





La Formation théâtrale

Pour les enfants

5 – 7 ANS CYCLE D'ÉVEIL	7 - 12 ANS	+ de 1		
Éveil GS + CP	FAMILLES RURALES	Ados 1	Ados 2	



- ✓ Travail collectif,✓ Apprentissage sur le jeu d'acteurs

La Formation théâtrale

Pour les adultes

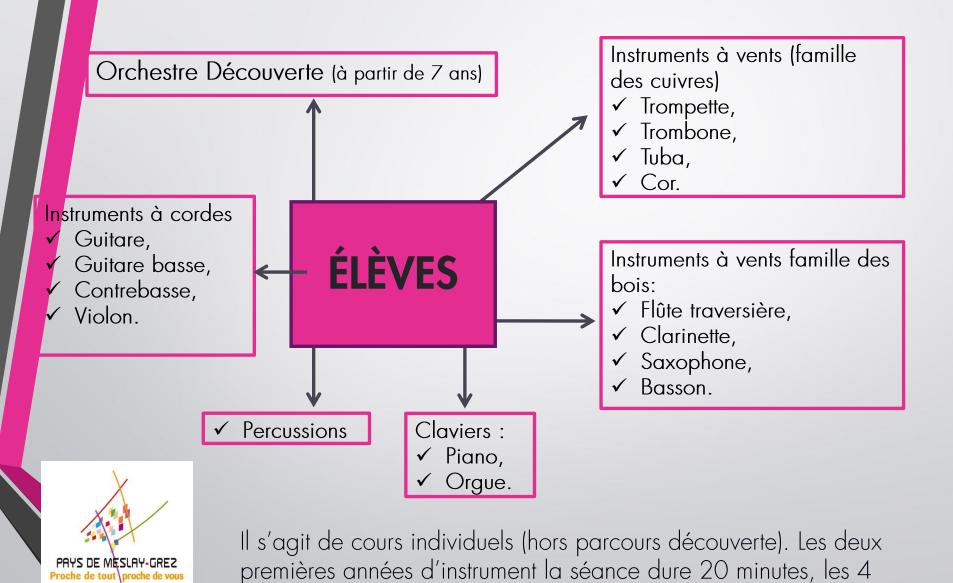
A partir de 16 ans

ATELIER 2 heures hebdomadaires



- ✓ Travail collectif,
- ✓ Apprentissage sur le jeu d'acteurs

La Formation instrumentale



années suivantes 30 minutes, et les 2 dernières années 45 minutes.

La location d'instrument

L'école de musique dispense un enseignement pour une dizaine d'instruments. Elle propose une location à l'année de ces instruments sur 1 année renouvelable 1 fois. Le tarif de location est de 65,00 €.

Les instruments disponibles sont :

- ✓ Clarinette,
- ✓ Trompette,
- ✓ Flûte traversière,
- ✓ Trombone,
- √ Saxophone,
- ✓ Basson.



Les pratiques collectives

Les élèves, enfants ou adultes, sont au centre de notre projet pédagogique qui s'articule autour d'une mise en pratique importante et quasi permanente.

C'est pourquoi nous demandons aux jeunes et moins jeunes musiciens de s'investir dans une pratique collective, dès la 2nd année de pratique instrumentale, en concertation avec les professeurs d'instrument, afin qu'ils prennent conscience de l'interaction qui s'opère entre les instruments et leurs « rôles », non fixes, dans la musique.

Ces moments collectifs sont aussi source de dynamisme et d'échanges qui génèrent l'envie et la motivation pour des restitutions publiques.





Rappel important



Les élèves doivent se présenter en cours :

- ✓ A l'heure, et de manière assidue,
- ✓ Le cours de formation musicale n'est pas une option,
- ✓ Les pratiques collectives nécessitent un engagement complet annuel,
- ✓ Si vous ne pouvez pas vous rendre à un cours merci de prévenir le professeur responsable, ou de le signaler par mail ou par téléphone à l'école de musique.

Quelques éléments budgétaires

Élèves en musique et théâtre : 296 en 2018-2019

Quelques chiffres:

- Dépenses de fonctionnement : 367 000 €
- Recettes : 115 600€
- Part supportée par la collectivité : 251 400€

Pour information :

Sur l'année scolaire 2018/2019, le coût résiduel par élève était d'environ 850 €

- Le Conseil Départemental apporte un soutien financier à hauteur de à 25.500 € par an.



Rentrée 2019-2020







Les grands rendez-vous de l'année Pour l'école de musique 2019-2020

- ✓ Concert de Noël : Samedi 21 Décembre 2019
- ✓ Concert des Grands Élèves : Samedi 08 Février 2020
- ✓ Audition de Printemps : Samedi 9 Mai 2020
- ✓ Tournée théâtre: Tous les Vendredis de Juin 2020 (sauf le 19)
- ✓ Projection plein air court-métrage : Vendredi 03 ou Samedi 04 Juillet 2020



<u>Au cours de l'année, une proposition d'actions culturelles en partenariat avec l'association La Note Bleue vous sera envoyée par mail.</u>

Les grands rendez-vous de l'année Saison Culturelle de Territoire

- ✓ Vendredi 13 septembre : Ouverture de saison Gratuit et ouvert à tous.
- ✓ Concert des Grands Élèves : Samedi 08 Février 2020
- ✓ Audition de Printemps : Samedi 9 Mai 2020
- ✓ Tournée théâtre : Tous les Vendredis de Juin 2020 (sauf le 19)
- ✓ Projection plein air court-métrage : Vendredi 03 ou Samedi 04 Juillet 2020



<u>Au cours de l'année, une proposition d'actions culturelles en partenariat avec l'association La Note Bleue vous sera envoyée par mail.</u>

La Note Bleue

- Dimanche 09 Février 2020 (priorité aux IM3 et aux IM4° :
 « Musiques Françaises » Concert ONPL à Angers
- Jeudi 27 Février 2020 (pour tous) « concerto pour piano de Tchaïkovski » à Paris (Maison de la Radio).
- •Samedi 14 mars 2020 (priorité aux Préparatoire, E1, E2 et E3) : ciné concert « ET » par l'ONPL à Angers
- •Dimanche 03 mai (priorité aux éveils, IM1, IM2) : « Kazi classic » dans le cadre de la saison culturelle à Val du Maine (Epineux le Seguin).



Nos partenaires

- Saison culturelle du pays de Meslay-Grez (ouverture et présentation de saison vendredi 13 septembre à 20h00 à Meslay du Maine).
- Réseau de lecture du Pays de Meslay-Grez.
- La Note Bleue,
- Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine :
 - > 16 Novembre : Concert Pour les enfants à Villiers charlemagne,
 - > 24 Novembre: Concert d'automne à Villiers-Charlemagne,
 - > 15 Décembre : Concert de Noël à Meslay du Maine,
 - > 1 lavril : Concerts de Printemps à Meslay du Maine.
- Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez :
 - Du 16 Mai au 23 Mai 2020.

PRYS DE MESLROGRÉTE lier du Petit Vauvéron (La Bazouge de Chémeré) : 🕡

: « Graine de musiciens itinérante »



La facturation

Rappel: Le montant de la facturation est calculée en fonction du Quotient Familial. Trois tranches ont été créées. Depuis cette année les élèves adultes (+ de 18 ans au 1^{er} septembre de l'année 2019) seront facturés directement dans la tranche correspondant à leurs revenus.

1 – A réception de facture

- 3 factures dans l'année (Novembre, Février et Mai),
- Les règlements peuvent se faire en espèces ou en chèque (à l'ordre du Trésor Public)
- Ils sont déposés <u>directement</u> au Trésor Public de Meslay-du-Maine.



La facturation (suite)

2 - Prélèvement automatique en 3 fois

- Réception de la facture avec l'échéancier en Novembre 2019,
- Les mois de prélèvement sont Novembre, Février et Mai (aux alentours du 05).

3 - Prélèvement automatique en 10 fois

- Réception de la facture avec l'échéancier en Novembre 2019.
- Les 10 prélèvements s'échelonnent de Novembre 2019 à Août 2020 (aux alentours du 05).



La facturation (suite)

4- Tickets CAF et MSA

- L'école de musique les complète et les signe car le remboursement se fait directement sur votre compte.

5- Pass Culture Sport et Chéquier Jeunes Collégiens

- Déposer votre Pass culture Sport ou Chèque jeunes collégiens à l'école de musique.
- Déduire la valeur de ce bon (16€ ou 13€) sur votre prochain règlement.

Nous ne prenons pas les chèques vacances, ni les chèques emploi service.



IMPORTANT

Les arrêts en cours d'année n'entraînent pas de remboursement ou d'annulation de facture sauf cas particuliers (déménagement,...)

Vos interlocuteurs

Vincent BREHARD
02.43.98.74.08
ecoledemusique @paysmeslaygrez.fr
v.brehard @paysmeslaygrez.fr



Coordonnateur des Pratiques Collectives
Guillaume BELLANGER
02.43.98.74.08
ecoledemusique @paysmeslaygrez.fr
g.bellanger @paysmeslaygrez.com



